

une copie pour vous informer



B.P. 30442 - 60635 Chantilly Cedex

FEUILLE DE LIAISON

Novembre 2008

E-mail: chantilly.sauvegarde-avenir@laposte.net

Chers Amis, Chers Adhérents,

Sur le respect des règles.

Un de nos anciens (et pour cause) adhérents, s'est mis complètement en infraction par rapport aux prescriptions du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il a transformé, ni plus ni moins, une partie des boxes de son écurie en logements pas du tout destinés aux employés du monde hippique comme l'exige, dans ce cas, le PLU, mais pour les louer à d'innocents locataires ignorant que ces travaux étaient illégaux. Pendant les travaux, le déclenchement d'actions légales (celles-ci) n'ont pu les stopper. Après, malgré l'action en justice diligentée par la municipalité et les astreintes à payer, les logements -occupés- sont bien là, les boxes supprimés et le délinquant pas plus que cela, inquieté... Edifiant !

Un autre de nos concitoyens a commencé des travaux conséquents en centre ville avant même la délivrance du permis de construire. On s'est aperçu que ce monsieur avait pris, lui aussi, quelques libertés par rapport au dossier de permis de construire, que d'aucuns jugeront mineures, les faisant en toute connaissance de cause mais sans scrupules et au mépris, il faut le préciser, de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (votre association suit les prolongements de ce dossier). Éloquent ! De quelle impunité se croit-il investi ?

Et puis, il y a d'autres « débordements », comme les enseignes commerciales qui se font et se défont sans que soit trop souvent respecté le règlement qui régit pourtant leur installation ; il y a les terrasses qui empiètent sur le domaine public qu'on régularise « après coup ».

Enfin, un de nos adhérents me relatait la visite de la police municipale qui lui avait dressé un procès verbal parce qu'il était en train de remplacer ses anciennes fenêtres par des cadres en PVC. Le règlement du PLU prévoit en effet de poser des ouvertures en bois. En citoyen responsable, il s'est exécuté.

Le zèle dont ont fait preuve ce jour là les services de la mairie est curieusement exemplaire. Il y a même eu une visite de contrôle pour vérifier la bonne conformité avec les règlements d'urbanisme...bravo !

Alors, deux poids, deux mesures ?

Bref, à Chantilly, comme ailleurs, il y a bien des citoyens « réglos » et d'autres qui se croient au-dessus des lois ; on « croule » sous les règles, certaines inefficaces ou inadaptées, et d'autres exigeantes et protectrices mais qu'on ne fait pas (ou mollement) appliquer.

C'est là le rôle d'une association comme la vôtre. Dénoncer ces irrégularités, ces situations de fait ; Faire preuve de pugnacité pour rappeler en toute circonstance, qu'un règlement est fait pour être appliqué et qu'il concerne tous les habitants sans exceptions quels que soient leurs liens avec qui que ce soit.

Pour ce qui concerne votre association, elle avance sans dogmatisme, avec un esprit pratique et constructif. Pour cela, on ne répétera jamais assez qu'il faut travailler en amont pour prévenir tout dérapage, tout excès de quelque nature que ce soit.

S'il convient de faire évoluer les règlements ? Pourquoi pas ! Pourvu qu'ils soient lisibles, clairs, applicables, ni « usine à gaz », ni sujets à interprétation à dessein. Votre association veillera toujours à ce qu'ils soient aussi conformes aux valeurs et aux objectifs qu'elle défend depuis 25 ans, au nom de l'intérêt général: Préserver et mettre en valeur le patrimoine et l'identité de Chantilly et des ses environs ; Protéger le cadre de vie de ses habitants, présents et futurs.

Pour illustrer ce propos, ce que nous avons réussi, tous, collectivement (promoteur, municipalité, riverains, association), en 2007 pour réduire l'impact d'une construction au 56 rue du Connétable, sur l'identité et l'environnement du centre historique, ne s'est pas reproduit pour un permis de construire Villas des Cascades. Nous considérons, sans présomption aucune, que ce permis est illégal (intrus dans le site, non respect du PLU, ...) et nous nous en remettons à l'appréciation des juges.

Autre projet à l'étude, celui d'hôtel de luxe à l'emplacement de l'ancienne gendarmerie, adossé au Jeu de Paume, qui revient sur le devant de la scène. On nous dit que cet équipement est utile pour Chantilly et nous ne nous y opposons pas par principe. Mais nous ne nous laisserons pas, à chaque fois que nécessaire, de demander à ce que le projet nous soit exposé avant les signatures administratives, bien en amont, pour éviter toute dérive et toute atteinte à l'environnement majestueux et historique des lieux et quand bien même la commission départementale des sites aura à s'en saisir. La façon dont sera résolue la question du stationnement des véhicules nous intéresse particulièrement.

A ce jour, à la commission extra municipale de l'urbanisme et de l'environnement, ce projet n'a été qu'effleuré, rien ne nous a encore été présenté. Compte tenu de sa situation, de son importance, c'est effectivement le moins qu'on attende.

Comme les autres projets ci-après, tout autant intéressants et structurants eux aussi pour la ville et qui méritent une présentation au fond et une concertation sérieuse: aménagement de la zone autour de la gare impliquant une modification du PLU, équipements pour la transformation du fumier et autres déchets verts au Mont de Pô (derrière le Bois Larris),...

Au cœur de l'automne, le bureau de l'association tient à vous remercier de votre confiance renouvelée à l'occasion de la dernière assemblée générale, en juin dernier.

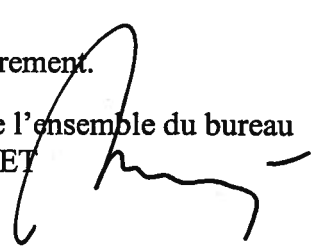
Profitions de l'occasion pour vous rappeler qu'en tant qu'adhérent et, plus encore, comme citoyen, vous devez exercer une veille constante, nous alerter par tout moyen sur tout ce qui vous choque ou vous interpelle dans le cadre de notre objet et si l'intérêt général risque d'en souffrir. Nous ne voyons pas tout. Souvent, nous aussi, bénévoles que nous sommes, faute de temps, voire d'informations, découvrons « trop tard » des réalisations pour le moins contestables. Alors, nous avons besoin de vous et même, si vous le souhaitez, de votre engagement à nos côtés.

Vous pouvez nous envoyer des courriels à chantilly.sauvegarde-avenir@laposte.net ou me téléphoner au 03 44 58 15 44.

En vous souhaitant une bonne fin d'année, nous continuerons à vous tenir informés de tous ces sujets.

Bien sincèrement.

Au nom de l'ensemble du bureau
Gilles SINET
Président



BULLETIN D'ADHESION 2008 A retourner à : CHANTILLY SAUVEGARDE ET AVENIR BP 30.442 60635 CHANTILLY Cédex

Monsieur et Madame ou Mlle.....Prénom(s).....

Adresse.....Téléphone :.....

Adhère(nt) à CHANTILLY SAUVEGARDE ET AVENIR et règle(nt) la cotisation 2008 de 16€ par chèque à l'ordre de C.S.A.

Date.....Signature(s).....